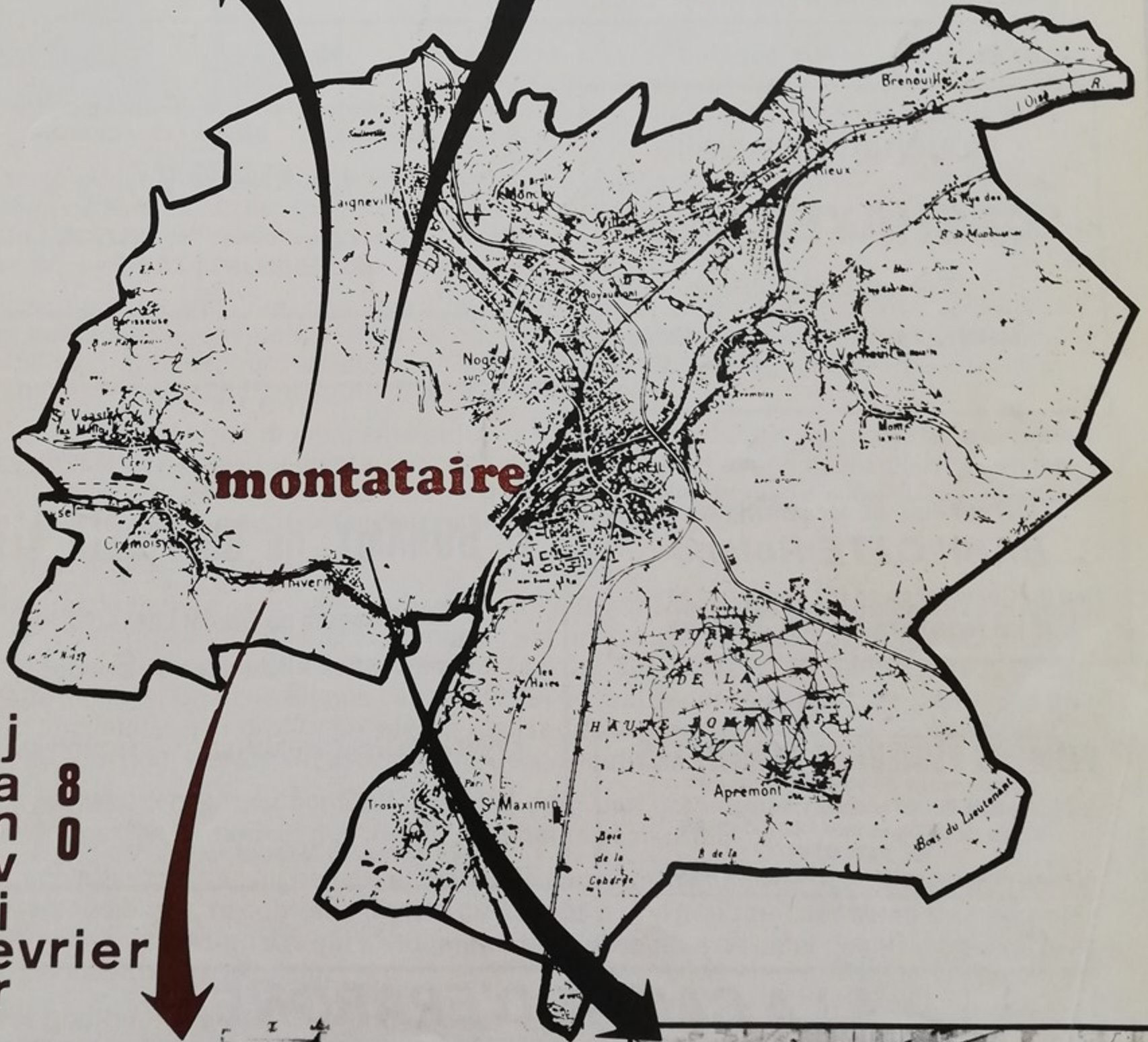


**Bulletin municipal d'information**



Les élus sur le marché.



janv  
80  
fevrier



marché de Montataire.



Les communaux à la Sous-Préfecture.





**LIBRAIRIE  
PAPETERIE  
M. LEMAIRE**

➤ Bureau : Tél. 455.98.65  
B.P. 6 Cramoisy 60660 Cirès-les-Mello

---

➤ Magasin : Tél. 456.64.30  
14 rue de la Croix Aude  
60340 Saint-Leu-d'Esserent  
(rue de l'église prolongée)

- Matériel scolaire
- Choix de matériel pour travaux manuels

OUVERT AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT ET COLLECTIVITÉS SEULEMENT

Boucherie nouvelle

**DESHAYES René**

24 rue de la République

MONTATAIRE Tél. 425.57.46

Quincaillerie



Cadeaux

**ETS CANY**

75, rue Jean-Jaurès - Tél. 425.72.30  
60 160 MONTATAIRE

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
**BABILOTTE Roland**

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)  
60160 MONTATAIRE - Tél. 425.77.43

**POMPES FUNEBRES GENERALES**

concessionnaire du service extérieur des  
Pompes Funèbres de la Ville de Creil  
30, rue de la République - 60100 CREIL  
Tél. : 425-02-05

Toutes démarches et formalités évitées aux familles

TOTAL

B.P. 66 Senlis Tél. 453.18-15  
60303

**Ets BONAMY, de BOISJOLLY & C<sup>ie</sup>**

Successeurs de Daniel LEMAIRE  
Combustibles Liquides et Solides

RAMONAGES CHEMINÉES — NETTOYAGES  
CHAUDIÈRES EXTINCTEURS SICLI

40, avenue du Maréchal-Foch, 60300 SENLIS

**A LA CAISSE D'ÉPARGNE,**

LE CLIENT TROUVE TOUJOURS UNE SOLUTION DE PLACEMENT OU DE CREDIT

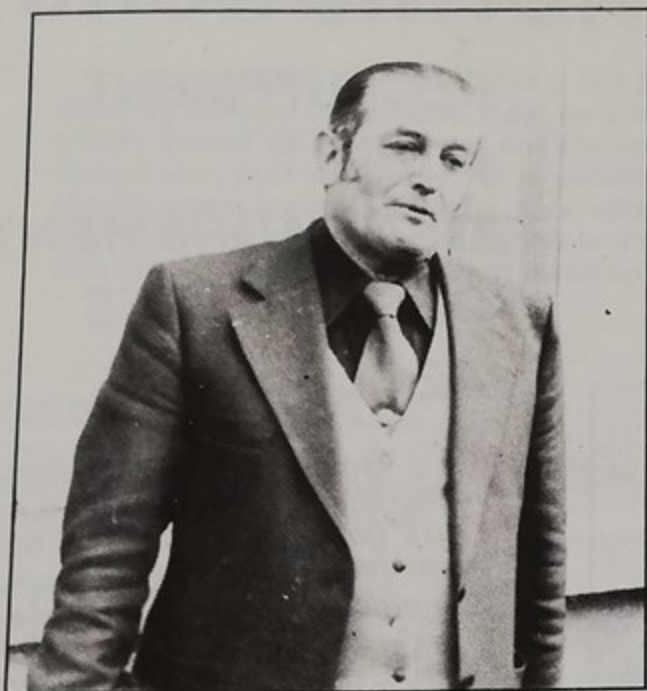


- Le livret A avec un nouveau maximum de 45 000 F
- les bons d'épargne discrets et sûrs
- les prêts aux conditions les meilleures

Consultez nos services spécialisés

Pour en savoir plus, venez nous voir à  
MONTATAIRE - 65, bis rue Jean Jaurès - Tél 425.73.70





## Fuel : l'Etat organise la hausse et le rationnement

Par arrêté interministériel du 28 juin et une circulaire du Ministre du budget du 12 juillet 1979, le gouvernement contraint les communes :

- A rationner la consommation de fuel dans les bâtiments communaux et scolaires.
- A payer le fuel plus cher.

Si l'on ajoute que les mêmes directives s'appliquent à l'essence et au gas-oil, c'est un minimum de 430 420,86 F supplémentaires que la ville devra payer en 1980, et cela par une décision gouvernementale qui organise à la fois le rationnement et la hausse délibérée des prix.

Voilà comment l'Etat oblige les communes à augmenter leurs impôts pour faire un somptueux cadeau aux Compagnies pétrolières et pour augmenter le produit de ses propres taxes. Ce sont déjà des mesures gouvernementales autoritaires de même nature qui ont obligé les communes à majorer les impôts locaux en 1979.

Il faut ajouter que l'Etat continue à faire supporter aux Communes des participations obligées aux dépenses de police. Pour ce qui concerne l'aide sociale, la Ville a versé pour 1979, 1 186 101 francs et pour 1980 environ 1 664 000 F, soit 40 % d'augmentation — et ceci indépendamment de notre propre effort dans ce domaine.

C'est pourquoi notre municipalité proteste et invite la population à protester avec elle contre ces décisions gouvernementales scandaleuses. Nous en avons assez de nous entendre dire que le prix du pétrole est responsable de tout : de la vie chère, du recul du pouvoir d'achat des salaires, du chômage, de la crise économique...

C'est d'abord une contre-vérité.

En effet, la facture pétrolière représente en 1979 la même proportion qu'en 1976 du produit national de notre économie. D'autre part, c'est une véritable supercherie qui consiste à essayer de nous faire croire que nos gouvernants n'ont aucune responsabilité dans la situation actuelle du pays. On nous dit que l'austérité est un mal nécessaire pour permettre aux entreprises d'accumuler des profits en vue de réaliser des investissements de production. Or, les profits augmentent à toute vitesse, mais ils ne s'investissent pas.

Ces nouveaux capitaux sont au contraire, pour une grande part, exportés à l'étranger tandis que des usines ferment et que les licenciements se multiplient.

Tout cela ne doit rien au hasard et ne relève pas d'un «échec» de la politique gouvernementale, mais témoigne au contraire (hélas) du succès d'une politique délibérée tout au service d'intérêts dits multinationaux qui s'éloignent de plus en plus de ceux des Français et de la France, dont elle organise le déclin.

C'est pourquoi les élus locaux que nous sommes, et qui se trouvent aux prises dans l'administration des affaires de la Commune avec des décisions gouvernementales aussi autoritaires et intolérables que celles que j'ai exposées au début de mon intervention, en appellent à toute la population et plus particulièrement aux différentes associations de notre Ville pour exiger avec nous l'annulation de l'arrêté interministériel du 28 juin et la suppression du rationnement, l'interdiction de toute hausse des prix du fuel domestique, le renforcement des moyens d'intervention des Collectivités locales dans l'approvisionnement des populations et des services publics en énergie.

Agir concrètement dans ce sens est un acte responsable pour l'avenir.

**Le Maire,  
Robert TRIN**



## Centre aéré du mercredi

Cette participation financière vous sera demandée lors de l'inscription de votre enfant à ce Centre (il serait d'ailleurs souhaitable que les familles achètent pour la quinzaine ou pour le mois les tickets correspondants).

Le Centre Aéré du Mercredi fonctionne toute la journée mais les familles peuvent, AU CHOIX, laisser leur enfant le matin ou seulement l'après-midi.

### ENFANTS DE 7 A 14 ANS :

Centre ouvert de 9 h à 17 h 30 au PETIT CHATEAU. Accueil des enfants de 8 h à 9 h et de 17 h 30 à 18 h.

### CENTRE AERE DE L'APRES-MIDI :

ENFANTS DE 4 A 14 ANS : ouverture de 13 h 45 à 18 h.

### SELON VOTRE CHOIX VOUS DEVEZ PROCEDER AINSI :

Centre Aéré du matin seulement :

- 1 ticket de participation.

Centre Aéré de l'après-midi seulement :

- 1 ticket de participation.

Centre Aéré toute la journée :

- 1 ticket de participation + 1 ticket de cantine.

AYEZ DONC SOIN DE DONNER A VOTRE ENFANT LES TICKETS DONT IL A BESOIN !

### RAMASSAGE DE CAR :

Les renseignements vous seront communiqués au Service Scolaire lors de l'inscription.

# Centre aéré : informations

## Restauration scolaire à Montataire

## Centres aérés des vacances

is fonctionnent :

— Durant les vacances de Pâques, (cette année du mardi 8 avril au vendredi 18 avril 1980).

Aux mois de juillet et août (les dates vous seront communiquées ultérieurement). Fermeture : Samedi, dimanche, jours fériés, lundi de la fête.

Ils sont ouverts à tous les enfants de Montataire âgés de 4 à 14 ans. Une participation financière est demandée à chaque famille ; elle est également calculée à partir des revenus.

Vous pouvez inscrire vos enfants pour le Centre aéré de Pâques, dès maintenant et jusqu'au 31 mars 1980, au service scolaire.

## RECRUTEMENT POUR L'ENCADREMENT DES CENTRES AERES :

La Municipalité de Montataire recherche pour le mois d'août, **DEUX DIRECTEURS** pour l'encadrement des centres de loisirs.

Conditions :

- être âgé d'au moins 25 ans,
- posséder le diplôme de directeur de centre de loisirs sans hébergement ou s'engager à suivre les stages de formation (pendant les vacances de Pâques).

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire de Montataire.

Nous recrutons également, pour les vacances de Pâques, de Juillet et d'août des **ANIMATEURS**.

Conditions :

- être âgé d'au moins 16 ans. Une priorité sera donnée aux candidats diplômés et habitants Montataire.

Adresser les candidatures au Service Culturel, 94, rue J. Jaurès.

## BAR DES SPORTIFS

chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE Tél : 425.64.86  
Tous les Résultats Sportifs

# Lucette Fleurs

INTERFLORA



24, rue de la République  
60160 MONTATAIRE

Tél. 425.64.61





## Ecole : une action municipale offensive

La municipalité de Montataire a fait beaucoup d'efforts pour que nos enfants puissent poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Ceci ne s'est certes pas réalisé sans difficulté : classes surchargées, restriction de crédit, autant de facteurs qui ont été des entraves à notre action. Le bilan n'en est pas moins positif : gratuité des fournitures, prêt de livres pour le secondaire et le technique, tarifs dégressifs pour les restaurants scolaires, classes de neige, ateliers et centre aéré, réfections de classes. La municipalité demeure résolue à accentuer encore son effort. Avec la population, les parents d'élèves et les enseignants, les élus intensifient leur action pour donner à nos enfants les moyens d'étudier et de se cultiver.

### L'ECOLE MATERNELLE

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 8 février dernier, les parents d'élèves qui étaient présents dans la salle ont posé des questions sur l'utilité de l'école maternelle dont la construction est prévue en 1980/1981.

Claude Couallier, adjoint chargé des problèmes scolaires a expliqué le dossier : les quatre classes maternelles prévues permettront de ramener le nombre de classes de Jacques Decour 1 et 2 (2 x 5 au lieu de 2 x 4) à la normale et ainsi de réduire le nombre d'élèves de ces écoles surchargées. Une des quatre classes permettrait de libérer une classe primaire de l'école Paul Langevin actuellement anormalement utilisée pour la maternelle. Enfin, les constructions de logements envisagées dans les années qui viennent fourniront des élèves supplémentaires.

Malheureusement, ces quatre classes ne sont pas suffisantes ni pour réduire les effectifs de chaque classe de maternelle comme le réclament les enseignants et parents d'élèves, ni pour scolariser tous les enfants dès l'âge de 2 ans comme le prévoit la loi.

Il faut aussi que l'Académie crée des postes d'enseignants nécessaires. Beullac s'y refuse. Il faut l'obliger à céder.



| LES TRAVAUX ENTREPRIS : |  |            |
|-------------------------|--|------------|
| Ecole Edmond Lévillé    | réfection de 6 classes (sol - peinture - huisserie - vitrerie - électricité) | 280 000,00 |
| Ecole D. Casanova       | chauffage  | 150 000,00 |
| Ecole Joliot Curie      | peinture de 2 classes, travail effectué par les employés municipaux          | 20 000,00  |
| Ecole Jean Macé         | peinture de 3 classes travail effectué par les employés municipaux           | 30 000,00  |

### LYONNAISE DES EAUX

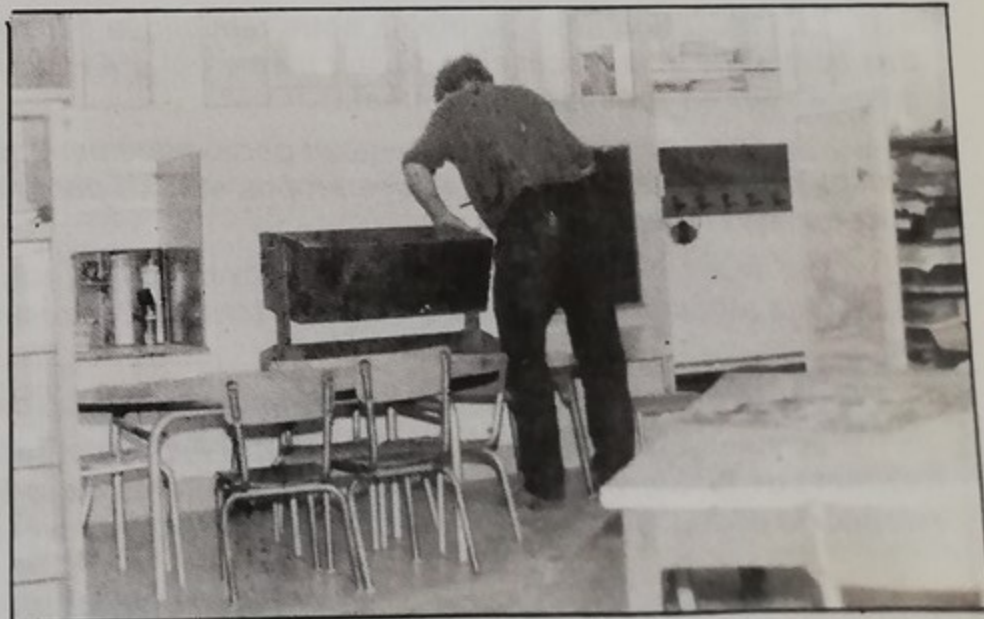
une société de services au service des collectivités locales

dans votre région

REGION PARISIENNE NORD

Rue Buhl B.P n° 11  
60103 CREIL Cédex  
Tél. 425.25.22

**production**  
**distribution**  
**assainissement**  
**gestion**  
**des services municipaux**





## Conseil municipal extraordinaire

Le Conseil Municipal se réunissait, le dimanche 20 janvier, en séance extraordinaire. A l'ordre du jour : l'examen et l'organisation de la riposte aux mesures gouvernementales qui viennent porter un coup supplémentaire aux Montatairiens et à la commune. Augmentation des produits pétroliers, aide sociale, logement des instituteurs, une Dotation Globale de Fonctionnement inférieure à la moyenne nationale : en tout une ponction supplémentaire de 158 millions sur le budget et la remise en cause de la gestion sociale de la municipalité. A l'issue du Conseil, les élus appelaient la population à agir avec eux pour faire reculer le pouvoir Giscard-Barre et exiger de l'Etat les moyens nécessaires à la satisfaction des besoins des Montatairiens. Une campagne de pétitions est organisée en direction de la population, des associations et des syndicats.



De droite à gauche, V. Claux, R. Trin, D. Brochot, C. Couallier.



Au centre, le Maire de Finsterwalde devant le monument aux morts

### Les remerciements du Maire de FINSTERWALDE

Monsieur le Maire de Finsterwalde, ville jumelle de Montataire, dont nous avons rendu compte de la visite dans notre commune lors du précédent bulletin municipal, a tenu dès son retour à nous adresser ses remerciements.

Etant rentré de France, c'est pour moi un devoir de vous remercier encore une fois très sincèrement pour mon séjour.

Les journées passées à Montataire, mais également les journées passées dans de nombreuses villes du Nord de la France sont pour moi une expérience inoubliable.

Ce fut une grande joie de connaître enfin votre ville, après tant d'années de jumelage pleines de succès entre Montataire et Finsterwalde.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des nombreuses actions que vous menez avec les élus de votre commune, dans le cadre des possibilités d'amélioration de la vie dans la commune.

J'ai été très frappé par l'accueil très sympathique des nombreux habitants qui sont déjà venus à Finsterwalde. Les visites et les discussions qui ont suivi, m'ont montré les différents aspects et problèmes de votre ville, mais en même temps le grand intérêt que portent les gens au développement de la RDA ainsi qu'à ses réalisations qui visent essentiellement le domaine social.

Je me suis réjoui de voir que le travail entre la ville de Montataire et le Comité France-RDA était mené avec beaucoup de responsabilité et que tout avait été très bien organisé.

La réception des sportifs de notre république par votre ville, Monsieur le Maire, la démonstration dans votre très belle salle et la discussion du soir même ont été le point culminant de la visite de notre délégation et en conséquence nous en sommes très contents.

Je dois également vous remercier particulièrement pour la soirée avec les élus de votre ville au cours de laquelle nous avons pu échanger quelques propos et réaffirmer notre volonté de maintenir la paix et d'approfondir l'amitié entre nos deux peuples.

En avançant dans le futur, je suis convaincu que nos tentatives allant dans ce sens se poursuivront ensemble. Ici j'ai déjà rendu compte, sous différentes formes, des résultats de mon voyage. Je dois une fois de plus vous remercier.

Je vous souhaite ainsi qu'à tous les élus beaucoup de succès dans l'avenir.

Je vous prie également de transmettre mes salutations aux habitants de votre ville, et d'être sûr que tous les habitants de Finsterwalde comme tous les habitants de la RDA feront tout pour maintenir la paix dans le monde, développer la politique de détente et vous aideront pour arriver à de nouveaux succès.

Avec les meilleures salutations pour vous et la ville de Montataire

## prix de

Afin, la cer l'actio tion des t seil mun décisions aux prix d

Sur le ra pal et de la posant la repas étab juin 1978, avoir délibe des repas sous.

1) RATIONN Les taux se selon un q comme suit

CC

jusqu'à de 351 F à de 601 F à de 1 301 F de 1 301 à de 1 601 F

2) RATION

La gratuite de service le person

Ces no

• Les mèn 4 et 5 frs.

• Une dir ceux qui p rité, ne pa

Cette d familles c té, qui n malgré l' lant à de revenus 5 000 et prix du re





## Cantines scolaires

### prix des repas

Afin, là encore de renforcer l'action sociale en direction des travailleurs, le Conseil municipal a arrêté les décisions suivantes quant aux prix des repas de cantine.

Sur le rapport du Bureau municipal et de la Commission cantine proposant la modification du tarif des repas établi par la délibération du 9 juin 1978, LE CONSEIL après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le prix des repas de cantine au taux ci-dessous.

#### 1) RATIONNAIRES ENFANTS :

Les taux seront applicables aux familles selon un quotient familial mensuel fixé comme suit :

| COEFFICIENTS | TARIFS       |     |
|--------------|--------------|-----|
| jusqu'à      | 350 F        | 3 F |
| de 351 F à   | 600 F        | 4 F |
| de 601 F à   | 900 F        | 5 F |
| de 1 301 F à | 1 300 F      | 6 F |
| de 1 301 à   | 1 600 F      | 7 F |
| de 1 601 F   | et au-dessus | 8 F |

#### 2) RATIONNAIRES ADULTES : Taux : 10 F

La gratuité sera accordée pour le personnel de service de la cuisine, des réfectoires, et le personnel municipal de surveillance.

Ces nouveaux tarifs se traduiront par :

- Les mêmes prix pour ceux qui payaient 3, 4 et 5 frs.
- Une diminution des prix du repas pour ceux qui payaient 6 ou 7 frs et qui, en majorité, ne paieront plus que 4, 5 ou 6 frs.

Cette décision est en faveur de toutes les familles de travailleurs, les plus en difficulté, qui ne paieront aucune augmentation malgré l'inflation, et tous ceux qui, travaillant à deux (ouvriers et employés) dont les revenus oscillent pour les familles entre 5 000 et 7 000 frs par mois. Pour ceux-là, le prix du repas de leur enfant sera diminué.



ous vous rappelons que la cantine scolaire de la ville de Montataire reçoit tous les enfants, dès l'âge de 4 ans et, en particulier, ceux dont les parents travaillent tous les deux.

Si l'enfant a moins de 4 ans, joindre un certificat de la maman.

La municipalité poursuit ses efforts en la matière : la qualité et la diversité des menus se sont accentués depuis la reprise par celle-ci de la gestion de ce service.

La participation financière demandée aux familles est calculée en fonction des revenus, aussi vous est-il demandé de fournir, lors de l'inscription de votre enfant à la cantine, les justifications suivantes :

- Revenus déclarés aux impôts pour l'année écoulée (avis d'imposition ou relevés annuels de salaires),
- Montant des allocations familiales,
- Montant de l'allocation logement,
- Montant du loyer principal mensuel (dernière quittance de loyer).

Le refus de présenter les pièces justificatives impliquera l'application du tarif maximum.

Les inscriptions sont prises au Service scolaire, Ecole E. LEVEILLE, 127 rue Jacques Duclos, derrière le commissariat.

## Piscine : exigeons les moyens nécessaires.

Le Conseil municipal du 8 février 1980 a réaffirmé avec force sa volonté de voir construire très rapidement la piscine tant attendue par les Montatairiens et Montatairiennes.

Au cours de la suspension de séance de ce conseil, les parents d'élèves qui ont, par un questionnaire, fait la démonstration du besoin de cette piscine, se sont déclarés prêts à soutenir tous les efforts de la municipalité pour qu'elle puisse la réaliser le plus vite possible.

Tout dépend de la situation financière. Dans l'état actuel des choses, si le gouvernement continue de réduire les ressources hors impôts des communes, en particulier de Montataire, en même temps qu'il accentue le transfert de charges, pour réaliser la piscine, il faut envisager une progression de la fiscalité bien au dessus de 10 %.

Les élus refusent de faire supporter aux habitants des augmentations supérieures à l'accroissement du coût de la vie.

C'est pourquoi ils lancent un appel à tous ceux qui souhaitent une piscine, à oeuvrer avec le Conseil municipal, pour obtenir les ressources nécessaires.

## Budget 80 : délégation à la Sous-préfecture

Monsieur Robert TRIN, accompagné de ses adjoints et des Conseillers municipaux, sont allés en délégation à la sous-Préfecture pour déposer le budget. Ils étaient accompagnés de plusieurs dirigeants d'associations ou clubs soutenant les revendications des élus pour obtenir que l'Etat assume ses responsabilités et permette à la Commune de bénéficier des ressources nécessaires à l'équilibre de son budget.

Ce budget voté le 8 février 1980 à l'unanimité est un refus du coup bas porté la veille par le Préfet. Vos élus ont refusé d'augmenter la pression fiscale en ne réduisant pas la part des recettes provenant du budget de l'Etat (appelée DGF) comme le voulait le Préfet qui annonçait une diminution de cette recette 2 jours avant la réunion du Conseil Municipal.

### Monsieur le Préfet décidera-t-il lui-même d'augmenter vos taxes d'habitation ?

C'est ce que laisse à penser l'argumentation du Sous-Préfet qui a mis en cause non pas le poids des taxes sur le pétrole, que récupère Monsieur Barre, ou les profits des pétroliers, MAIS LES SALAIRES ET LE NOMBRE D'EMPLOYES ET OUVRIERS MUNICIPAUX !

C'est intolérable ! Nous ne laisserons pas faire. Tous les services sont gérés avec économie, avec le souci de créer de bonnes conditions de travail. Pourtant le personnel municipal reste une des catégories de travailleurs de notre pays les plus mal payés (voir statistique du ministère du travail).

Si le personnel est plus nombreux que dans la plupart des villes c'est pour qu'à Montataire la Municipalité offre plus de services à la population.

Monsieur le Sous-Préfet veut nous obliger ou à réduire notre politique sociale ou à augmenter la fiscalité. C'EST CE QUE NOUS REFUSONS ! Et nous vous invitons à nous soutenir.

### REFECTION DE MATELAS

Travail rapide et soigné pris le matin et rendu le soir

**Madame BOVE**

Matelassière

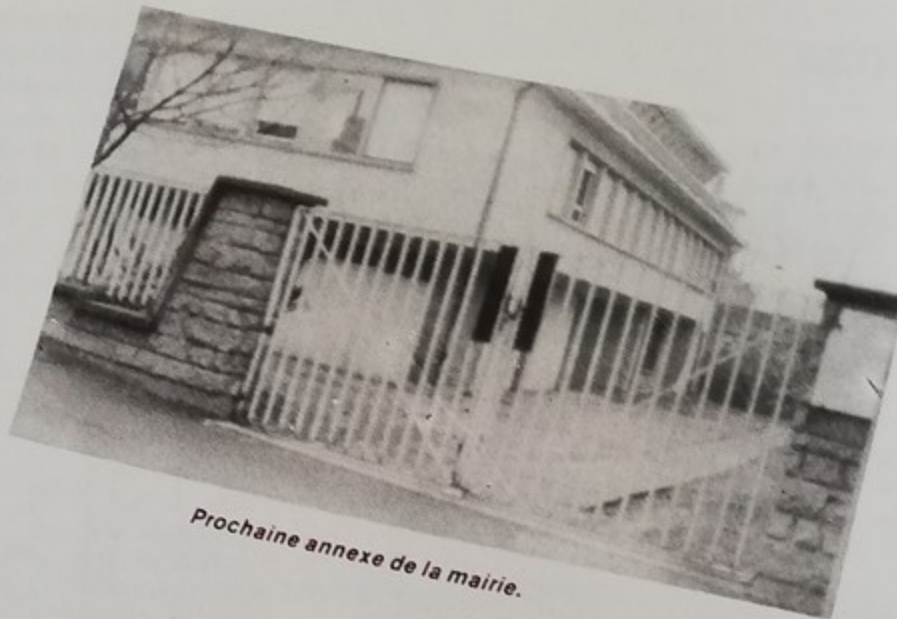
Tél. 425.11.05 17, rue Guy Moquet - 60 100 MONTATAIRE  
(FACE A LA SALLE DES SPORTS)



# BUDGET 1980 : SERVIR MIEUX

## AMENAGEMENT D'UNE ANNEXE MAIRIE.

Aménagement des anciens locaux de la Sécurité sociale, en annexe de la Mairie, devant recevoir les services socio-éducatifs (scolaire - culture-jeunesse-sport) et les services de la comptabilité. L'achat de ce bâtiment a été effectué en 1979 : coût : 1 400 000 F. Son aménagement, agencement, chauffage, est prévu dans le budget 1980 pour 600 000 F.



Prochaine annexe de la mairie.



Carrefour rue des Déportés rue de la Libération

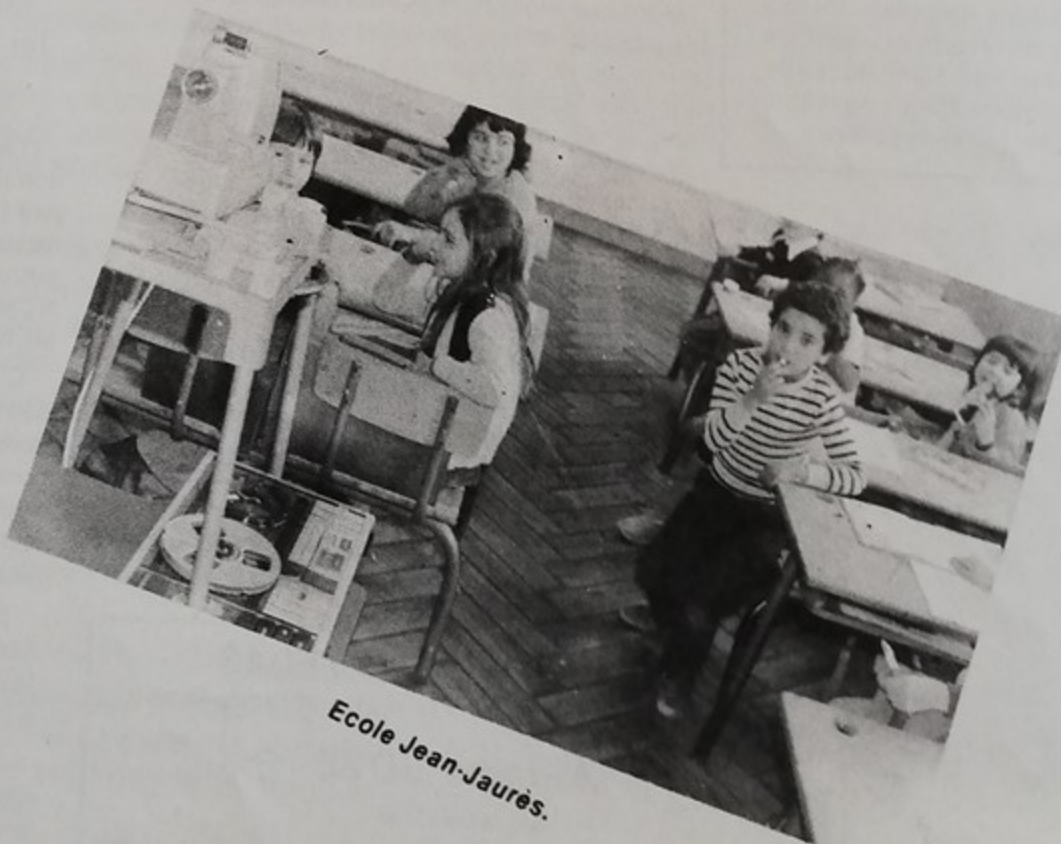
## PROGRAMME VOIRIE 1980

- 1) Réfection des trottoirs de la rue des Déportés : 400 000 F. Ce programme prévoit également l'installation de feux tricolores au carrefour de la rue des Déportés et de l'Avenue de la Libération.
- 2) Réfection de la rue R. Coene : 200 000 F. Il est prévu d'aménager un espace vert dans cette voie.
- 3) Enduits superficiels dans certaines voies de la ville : 100 000 F. Rue J. Jaurès - Rue de la République - Rue A. Lancelot et rue V. Hugo.
- 4) Autres travaux de voirie.
  - Trottoir rues Ginisti-Moquet : 30 000.
  - Trottoirs rue A. Desnosse : 10 000
  - Réfection de chemins ruraux : 90 000
  - Réfection des cours d'écoles J. Macé et Ed. Léveillé : 60 000.
- 5) Programme de rénovation d'éclairage public : 100 000 F. (en outre le secteur : quartier de Magenta.

## CONSTRUCTION ET RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

- 1) Acquisition de terrain pour le groupe maternelle rue Jules Uhry : 200 000 F.
- 2) Acquisition de matériel audio-visuel et sportif dans les écoles : 29 000 F.
- 3) Réfection de la toiture de l'école maternelle Joliot Curie : 75 000 F.
- 4) Réfection des classes de l'école Jean Jaurès : 300 000 F.

Un programme de rénovation des établissements scolaires a été entrepris en 1979. Ce sont 8 classes de l'école Ed. Léveillé qui ont été remises à neuf. Cette année, c'est l'école Jean Jaurès qui verra toutes ses classes rénovées.



Ecole Jean-Jaurès.

Les élus de Montargis sont décidés à pour leur justice sociale avec les Montargisiens. C'est une tâche rendue difficile par le gouvernement qui viennent en permanence exercer des ponctions supplémentaires sur le budget communal. Le budget est donc pour toutes les communes un budget de l'orientation fondamental vise à servir mieux la population.

Dernier coup de bascule : deux jours avant le vote du budget, le maire annonce une augmentation de 15 millions, soit plus de 10% d'impôts dans les recettes de la commune.

En effet, fin décembre, les services fiscaux du département ont communiqué au M. le Préfet à la réponse nous communiquaient les données de calcul de la DGF, traduit par une somme de 15 millions à porter en recette, soit une progression de plus de 10% rapport à 1979. (A signaler que le plan national, l'ensemble des communes verra cette recette augmenter de plus de 16,4%).

C'est sur cette base que les élus de Montargis ont préparé le budget 1980. Le bulletin du Ministère de l'Intérieur a demandé aux communes de faciliter la tâche aux élus en envoyant du personnel communal pour préparer les budgets primitifs. Les communes pour 1980, le Ministère de l'Intérieur a demandé aux communes de faciliter la tâche aux élus en envoyant du personnel communal pour préparer les budgets primitifs. Les communes pour 1980, le Ministère de l'Intérieur a demandé aux communes de faciliter la tâche aux élus en envoyant du personnel communal pour préparer les budgets primitifs.

C'est pourquoi, le 15 février, le Conseil municipal de Montargis, à l'unanimité, a refusé de voter des impôts à plus de 13%. Le maire aurait voulu que le budget 1980 soit voté. Aujourd'hui, il faut que le budget soit voté. C'est pourquoi, le 15 février, le Conseil municipal de Montargis, à l'unanimité, a refusé de voter des impôts à plus de 13%. Le maire aurait voulu que le budget 1980 soit voté. Aujourd'hui, il faut que le budget soit voté.



## Au rendez-vous des Anciens le colis de Noël

**C'**est le jeudi 13 décembre qu'a eu lieu la traditionnelle remise du colis aux Anciens de notre commune. Pour cette sympathique rencontre, 800 personnes environ s'étaient rendues à la Salle de la Libération où les attendaient les membres du Conseil Municipal et du Bureau d'aide sociale.

Monsieur Robert Trin devait prononcer quelques mots en les accueillant. Il rappelait tout d'abord les difficultés que rencontrent à l'heure actuelle, les retraités, difficultés dues à la hausse des prix, à la cherté de la vie et à l'érosion que connaissent pensions et retraites. Il montrait la responsabilité du gouvernement qui aggrave cette situation en soumettant les retraités à l'impôt et en prélevant 1 % et 2 % sur leurs ressources pour la Sécurité Sociale. Tout semble bon à un régime, soulignait-il, dont l'unique souci est d'aider les grandes sociétés multinationales à accroître leurs profits.

La Municipalité, quant à elle, est bien décidée à poursuivre son action sociale en direction de la population laborieuse et des Anciens en particulier. Monsieur Trin concluait son allocution en présentant, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux pour l'année 1980. «Les Anciens ont bien gagné ce droit de vivre heureux leurs vieux jours» devait-il ajouter.

Les personnes présentes reçoivent ensuite le colis qui leur était destiné avant de goûter avec plaisir, les pâtisseries et rafraîchissements qui leur étaient offerts. Au total, plus de 1 200 colis ont été distribués dont certains envoyés dans les maisons de retraites hébergeant des originaires de la Ville.

Signalons enfin que le contenu du colis était constitué de divers produits d'alimentation pour un coût moyen de 80 francs.

De l'avis général, une agréable après-midi de détente, placée sous le signe de la bonne humeur et de la joie de se retrouver ensemble.



### 9 FÉVRIER 1973 - 9 FÉVRIER 1980 MONTATAIRE - FINSTERWALDE

Depuis sept ans, la France et la RDA entretiennent des relations diplomatiques. Malgré cela, les relations actuelles entre la France et la RDA ne sont pas encore à la hauteur des possibilités et des intérêts de chacune des deux nations.

L'expérience du passé montre qu'elles ont toujours besoin d'être complétées par des relations humaines. En permettant, non pas de se convaincre, mais de se comprendre, en permettant le dialogue et non la bouderie, ces relations humaines favorisent la détente, l'amitié entre les peuples, elles font reculer les facteurs de guerre froide ou chaude.

C'est là l'objectif principal de notre Association France-RDA, car cela est conforme à l'intérêt national et à la sécurité des peuples.

Renseignements et adhésion : écrire à Michel RINGENBACH - 82, rue VictorHugo - 60160 MONTATAIRE ou téléphoner au 425.21.65.

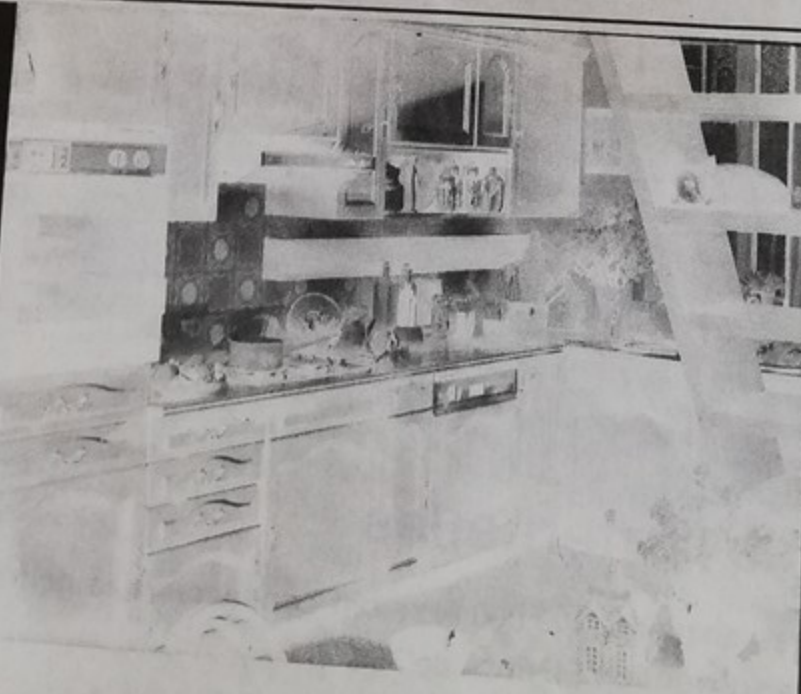
Meuble- Carrelage

**MONTATAIRE  
MOBILIER**

**ROUZIER Jacques**

Ameublement - Style  
Literie - Cuisine  
60160 MONTATAIRE

Tél. : 425 69 45



Plomberie - Electricité

**ELECTRO -  
MENAGER**

**DACHE Philippe**

Service après-vente  
60160 MONTATAIRE

Tél. : 425 26 73



## Favoriser l'accès de tous à la culture

Favoriser l'accès de tous à la culture, tel est le souci permanent de la municipalité. Elle n'a pour autant, pas d'illusion, quels que soient les résultats obtenus, de résoudre l'ensemble de ce problème. L'orientation gouvernementale, en effet, dresse de nombreux obstacles sur cette route. Il n'est que d'examiner le budget de l'Etat en ce domaine, pour se rendre compte du sort que le pouvoir lui réserve. Le budget 1980 est le plus mauvais budget de la culture depuis 1974. La municipalité consacre 4,77 % de son budget à la culture quand le gouvernement n'y consacre que 0,56 %.

### AUX VŒUX DE M. SOISSON, NOUS REPONDONS PAR L'ACTION

Au moment où le gouvernement, par de nouvelles mesures d'austérité, tente de porter un nouveau coup au budget communal (une ponction supplémentaire de 158 millions), remettant en cause la poursuite de notre politique sociale, M. J.P. Soisson, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, nous fait parvenir ses vœux les meilleurs pour 1980.

M. Soisson voudrait nous faire oublier la réalité de sa politique. Il voudrait nous faire oublier qu'à cause des réductions de crédits d'Etat dans la réalisation des équipements sportifs, la municipalité de Montataire ne peut entreprendre immédiatement la construction de la piscine, ainsi que celle du centre aéré.

Dans ces conditions, M. Soisson devrait faire preuve de plus de discrétion. Nous ne nous satisferons pas de ses bons vœux, et nous ne renoncerons pas à nos projets. Nous entendons organiser l'action pour obtenir de M. Soisson, plutôt que ses vœux, les crédits et les subventions nécessaires.

**ELSA - TRIOLET**

**J. Decour**

1 317 lecteurs inscrits  
11 653 ouvrages



**P. Eluard**

1 163 lecteurs inscrits  
18 766 ouvrages

en 1979



**Les bibliothèques sont le support important de l'action culturelle municipale, la municipalité entend œuvrer à leur développement.**

Société N.C. TRANSPORT

**GODART Père et Fils**

87, rue Jean-Jaurès

60160 MONTATAIRE - Tél. 425.17.28



## CULTURE — INFORMATION

**E**n ce qui concerne l'information à propos des manifestations culturelles, il ne sera plus procédé à des distributions systématiques de tracts et dépliants dans les boîtes aux lettres. En effet, nous avons constaté que ces informations étaient peu lues étant donné qu'elles étaient noyées dans la masse des tracts publicitaires distribués.

Le service municipal culturel désirerait donc établir un fichier de personnes intéressées par les activités programmées.

Si vous souhaitez recevoir par courrier le programme détaillé des manifestations, nous vous prions de communiquer votre nom et adresse en mairie (hôtesse d'accueil) 425.57.07, ou au Service municipal culturel 94, rue Jean Jaurès (425.07.93).

### Service culturel municipal

**L**a municipalité tient à remercier les personnes qui ont aidé à la réalisation de l'exposition «La dernière guerre à Montataire» présentée par le service culturel municipal du 9 au 16 février à la Mairie :

- M. Maurice MIGNON, Ancien colonel FTP,
- M. Jean DELAMOTTE, Secrétaire général de la Mairie,
- M. Ernest BIETTE, Ancien déporté de Dachau,
- M. Robert GALAS, Correspondant de presse pendant la guerre,
- L'Amicale philatélique de Montataire,
- Le musée de la Résistance,
- M. LEPRETRE, Professeur d'histoire, spécialiste de l'histoire de la résistance dans l'Oise.

### CINEMA :

*Nous rappelons que dans le cadre des activités culturelles du service municipal, des séances de cinéma sont programmées régulièrement (1 séance par mois).*

*Les films présentés sont sélectionnés selon différents critères. D'une part, il s'agit de films qui «existent» dans l'histoire du cinéma par leur apport au niveau de la création. («Moi, Pierre Rivière» présenté en novembre 79, «Céline et Julie vont en bateau» en Janvier dernier).*

*Ce sont également des films permettant une information («Dernière tombe à Dimbaza», «Le chagrin et la pitié»). Ce sont des films enfin qui n'ont pas bénéficié de la grande distribution commerciale («Des enfants gâtés»).*

*Depuis quelques années, le cinéma s'efforce de trouver les moyens d'une création libre. C'est un cinéma qui nous sert à voir, qui soutient notre lucidité, qui nous inquiète assez pour qu'on ait davantage le désir de comprendre le monde et nous-même... et peut-être d'agir.*

### AU PROGRAMME PROCHAINEMENT :

**Samedi 8 mars :**

«Les enfants du placard».

**Samedi 12 avril :**

«La grande bouffe».

### ATELIER DESSIN : ouverture de l'atelier des Martinets le mercredi 27 février.

Bientôt l'atelier de dessin va s'étendre aux Martinets.

Il sera ouvert à partir du **MERCREDI 27 FEVRIER**, à tous les enfants de 5 ans et plus, tous les mercredis de 9 h à 12 h. Cet atelier fonctionnera dans le sous-sol du bâtiment n° 13 avenue du 19 mars.

L'atelier de dessin continuera normalement ses cours le mercredi après-midi à l'école J. Jaurès.

Les enfants seront accueillis par Melle Claudie Fabre, professeur de dessin et Melle Boufflet Elisabeth, animatrice. Cet atelier devrait permettre à la population enfantine de plus en plus nombreuse dans ces nouveaux quartiers de se livrer à un de leurs moyens d'expression favori.



### ATELIERS POUR ENFANTS (Danse - Dessin - Musique)

Ces ateliers ont pour but l'initiation des enfants à différents moyens d'expression (graphique, corporelle, de communication...)

La conception de l'animation dans les ateliers est de donner des bases afin que ces formes d'expression fassent réellement partie de l'environnement des enfants.

En ce qui concerne l'atelier de **musique**, des problèmes sont apparus lors du 1<sup>er</sup> trimestre. En effet, le professeur s'est absenté souvent, ce qui a totalement perturbé les cours.

Actuellement, un nouvel animateur est engagé et la reprise des cours devrait permettre un nouvel élan de cet atelier.



# Cette page est à vous !



• C'est désormais une tradition du Bulletin municipal que de vous réserver cette page afin que vous puissiez y exprimer vos remarques, vos souhaits, vos critiques quant à la gestion des affaires municipales, aux problèmes qui vous touchent.

• C'est là une tradition à laquelle nous tenons, notre préoccupation étant de permettre un dialogue permanent avec les élus et ainsi de répondre toujours mieux aux préoccupations qui sont les vôtres; un dialogue d'autant plus nécessaire à l'heure où le pouvoir tente de porter de nouveaux coups à notre gestion sociale et démocratique, pour un renforcement de l'austérité et l'autoritarisme.

• Nous publions ci-dessous quelques lettres accompagnées des réponses. Nous nous excusons de ne pouvoir tout publier, faute de place.

• Nous souhaitons, par ailleurs, que vous soyez toujours plus nombreux à nous écrire.

**Nous publions ci-dessous la réponse de Monsieur le Maire en date du 14 novembre 1979.**

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous demandez l'avis des habitants de la localité, c'est-à-dire Montataire, c'est une attitude louable et je vous en félicite. Néanmoins, je renouvellerai simplement les demandes et suggestions que j'ai formulées lors des discussions précédentes pour les budgets municipaux de 1978 et 1979, à savoir :

• Aménagements d'espaces verts sur les endroits des maisons abattues dans la rue Lesiour (aire de jeux pour les enfants du quartier)

• Réfection de la rue Lesiour.

• Mise au point du projet rue Lesiour (décision rapide à prendre. Depuis 1963 je pense que ?)

• Possibilité d'amélioration de l'habitat pour les riverains de la rue Lesiour (M. le Maire et les services techniques ont déjà été contactés à plusieurs reprises).

\* Désireux d'appartenir à une ville plus belle, et pouvoir la faire aimer à d'autres, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, mes sincères salutations.

**M. et Mme BILLET J-P**  
17, rue Lesiour  
60160 Montataire

Monsieur le Maire,

Je vous ai entendu dire, lors d'une réunion de Conseil (après les municipales) à un groupe de personnes qui vous en avait fait la demande, que vous aviez l'intention de faire quelque chose de bien dans la rue Lesiour : dans la partie qui a été démolie, c'est-à-dire en face de chez M. Billet. Je renouvelle cette question Est-ce que l'on peut prétendre (lorsque les moyens financiers et autres le permettront) obtenir, nous aussi dans notre quartier, une petite aire de verdure ou de détente pour les vieux et les jeunes, ou tout simplement un bon nivelage du terrain avec des calcaires concassés et roulage, par exemple ! Cette place publique ainsi «urbanisée» pourrait se prêter à diverses activités et utilités tout au long des années, et la communauté y gagnerait.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

**Joseph ADAMOZEWSKI**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos suggestions concernant le Quartier rue Lesiour, et vous en remercie.

Les différents points que vous soulevez relèvent tous du même problème : la rénovation du quartier Lesiour. Il ne m'est pas possible ici de vous indiquer toutes les raisons qui ont empêché jusqu'à présent l'aboutissement de ce projet. Je vais toutefois tenter de vous exposer les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

La Commune de Montataire étudie depuis maintenant plus de 6 ans son Plan d'Organisation des Sols (P.O.S.) C'est un document d'urbanisme très important qui fixe l'avenir de notre ville pour au moins les 15 années qui viennent.

Il détermine notamment les règles de constructions dans les différents secteurs de notre ville, les réserves pour équipements publics nécessaires à la croissance démographique et aux besoins des habitants, les secteurs protégés et, enfin ceux dans lesquels sont prévues les opérations qui devraient permettre d'une part d'offrir de nouvelles possibilités d'habitations, et, d'autre part la résorption de l'habitat insalubre pour la rénovation ou la réhabilitation.

C'est ainsi que nous envisageons notamment :

- la création d'un lotissement d'habitations,
- la création d'une nouvelle zone industrielle,
- la rénovation du quartier Lesiour
- la réhabilitation du centre ville.

Ces projets ne sont pas nouveaux pour les Montatairiens, et l'on pourrait s'étonner de ne les voir mis en place qu'à l'occasion du POS. Il faut cependant bien comprendre qu'une ville et son organisation sont un équilibre fragile et qu'une opération mal menée dans le temps peut avoir des conséquences dramatiques sur l'avenir.

Je n'en prendrais pour preuve que les opérations de constructions effectuées dans les années 1960-1970, nécessaires certes, mais qui ont fait multiplier au moins par deux le chiffre de notre population.

La commune «est à peine remise» de cette poussée démographique. L'expérience du passé, l'évolution du mode d'habitat nous ont donc amenés à la plus grande prudence quant à la réalisation d'opération d'urbanisme.

Nous ne sommes cependant pas restés inactifs pendant cette période. Des études importantes ont déterminé avec le plus de précisions possibles, les besoins nécessaires et suffisants à une évolution harmonieuse de notre ville.

Il a fallu déterminer des priorités; financièrement la Ville ne peut pas tout supporter.

L'équilibre dont je vous parlais plus haut dépend principalement du maintien des emplois sur notre territoire et, du développement de l'industrie.

C'est pourquoi, nous envisageons la création d'une nouvelle zone industrielle permettant d'assurer le maintien et l'agrandissement des usines déjà en place et la création d'activités nouvelles. C'est une priorité vitale pour notre Ville.

Les conditions de logement et la possibilité d'offrir un maximum de choix de la résidence, nous ont incité à prévoir également la création d'un lotissement qui répond à une nécessité que nous pouvons vérifier par le nombre de demandes que nous recevons en mairie. **suite p.14** →



... suite et fin de la p. 13

Ces deux projets sont les deux plus urgents pour l'instant, et nous nous y attachons.

Et la rue Lesieur, me direz-vous?

Elle n'est pas oubliée soyez en assuré, et nous y travaillons. Ce secteur de Montataire est très important. En effet, cette rue est la seule voie possible de liaison entre le plateau urbanisé et le centre ville. Nous y attachons donc la plus grande importance.

La Commission d'Urbanisme travaille actuellement au plan d'aménagement de ce secteur. Nous n'en sommes pas encore au stade de la réalisation. Mais je pense qu'il est important que nous fixions dès à présent le devenir de ce quartier, ne serait-ce que pour indiquer à ses habitants nos intentions.

Ce plan d'aménagement sera mis au point avant la fin de l'année 1980. Nous associerons largement, le moment venu, les habitants à nos travaux.

Les problèmes d'espaces verts, de voirie, et d'amélioration de l'habitat sont nos préoccupations dans l'établissement de ce projet.

Nous souhaitons, tout comme vous, une Ville plus belle où il fait bon vivre.

J'espère avoir répondu aux questions que vous vous posiez. Je reste à votre disposition pour toutes autres informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Robert TRIN

Le club fêtera bientôt sa deuxième année d'activité. D'ores et déjà il compte plus de 40 licenciés et obtient des résultats encourageants en particulier avec ses 12 benjamins qui se classent très bien en championnat.

Il reste évidemment beaucoup à faire et les difficultés à surmonter sont nombreuses : absence de terrain, manque de moyens financiers...

Il en est du rugby, comme de l'ensemble des activités physiques : là aussi, là encore, c'est la crise. En ce qui concerne, en particulier, les bases matérielles, les équipements, la réduction des crédits d'Etat, malgré tous les efforts de la municipalité, ne permet pas de répondre aux besoins.

Nous souhaitons qu'avec la participation des Montatairiens, les problèmes puissent être surmontés et que le ballon ovale Montatairien puisse s'épanouir et obtenir de bons résultats.

## Le coin des sportifs

### ECOLE DE SPORT CYCLISTE

Soucieux, de développer l'école de cyclisme de Montataire, les dirigeants du Club Local, pour l'année 1980, désirent ouvrir les activités sportives de l'école à un plus grand nombre de jeunes et dans ce but, ils ont abaissé l'âge de participation à 10 ans dans l'année.

Pour les enfants intéressés par la pratique de la bicyclette, et possédant un vélo course ou demi-course, qui désirent connaître les rudiments de la pratique du cyclisme, à des fins d'amusement, de cyclo-tourisme ou plus tard de compétition, la section Ecole de Cyclisme de l'U.C.M. vous est ouverte chaque samedi (à partir du 16 février) à 14 h au stade Marcel Coëne.

Des animateurs vous attendent, et organisent divers jeux et exercices cyclistes, gymkhana, saut de bascule, passage sous élastique, saut d'obstacles, cycle-ball, cycle-hand, parcours complet du jeune cycliste, etc... qui développent les qualités d'adresse, d'équilibre et de maîtrise de soi-même.

Une participation de 25 F (licence/assurance obligatoire) est demandée pour l'année 1980 (interruption pendant les deux mois de vacances d'été).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser :

au Président de l'Union Cycliste Montatairienne, avenue G. Péri, 60 160 MONTATAIRE. Tél : 425.46.00



### Le ballon ovale Montatairien

| BENJAMINS | JUNIORS              |
|-----------|----------------------|
| 14.10.79  | B.O.M. - CREIL       |
| 21.10.79  | CHANTILLY - B.O.M.   |
| 28.10.79  | B.O.M. - COMPIÈGNE   |
| 11.11.79  | SARCELLES - B.O.M.   |
| 18.11.79  | B.O.M. - L'ISLE ADAM |
| 25.11.79  | BEAUVAIS - B.O.M.    |
| 02.12.79  | CREIL - B.O.M.       |
| 09.12.79  | B.O.M. - CHANTILLY   |
| 16.12.79  | COMPIÈGNE - B.O.M.   |
| 06.01.80  | B.O.M. - SARCELLES   |
| 13.01.80  | L'ISLE ADAM - B.O.M. |
| 20.01.80  | B.O.M. - BEAUVAIS    |
| 27.01.80  |                      |
| 03.02.80  |                      |
| 10.02.80  |                      |
| 02.03.80  |                      |
| 09.03.80  |                      |
| 16.03.80  |                      |
| 23.03.80  |                      |
| 30.03.80  |                      |
| 06.04.80  |                      |



# AVIS A LA POPULATION

## SERVICE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage  
Rue Buhl, à Creil 425.25.22

## ELECTRICITE

Régie Communale d'Electricité  
1, rue R. Rolland, Montataire 425.57.38

## GAZ DE FRANCE

Service Haute Pression (GGTRP)  
58, rue J. Jaurès Creil 455.08.81  
82, rue J. Jaurès Creil 455.14.70

## MATERNITES

Creil tél. Centre hospitalier Creil  
Senlis

## HOPITAUX

Creil (Centre hospitalier) 425.76.90  
(Hôpital privé) 425.00.67  
Senlis 453.01.71  
Beauvais 445.04.94  
Clermont (Hôpital général) 450.04.28  
(Hôpital Psychiatrique) 450.08.60  
Compiègne 420.99.20  
Chantilly 457.31.40

## SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Pompiers de Montataire 425.58.87  
Pompiers de Creil 18

## POLICE

Commissariat de Police de Montataire 425.57.47  
Commissariat de Creil 425.17.17  
Gendarmerie de Montataire 425.57.14  
Police-Secours 17

## TAXIS

GAZET 425.12.56  
ROMAIN 425.36.29  
MOTTE 425.08.21  
LEGAY 425.58.11  
Borne d'appel 425.51.45

## DENTISTES

LANGLOIS, 82 rue Victor-Hugo 425.53.75  
DHALLU-GEFFROY, 56 rue de la République 425.57.93  
POLYCLINIQUE, rue A. Desnosse 425.77.58

## AMBULANCES

Ambulances de Montataire 425.79.71

## INFIRMIERS

CENTRE MUNICIPAL DE SOINS  
Parc M. Cachin 425.75.31  
Mme HEURTEUR-MONVOISIN 425.73.59  
73, rue J. Jaurès  
M. LESAGE, 84 rue A. France 425.27.10  
M. Guy SALMONA  
86 bis rue J. Jaurès 425.14.11

Mme Claudie BULLIARD  
6, rue V. Hugo 425.78.78  
60 160 Thiverny

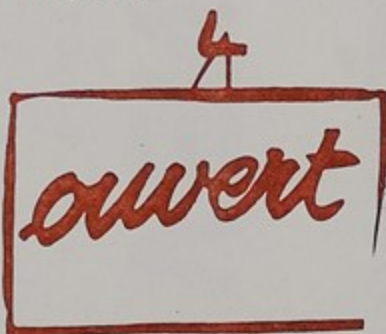
## DOCTEURS

HANNOUN, 31 rue R. Salengro 425.60.46  
KESSLER, 4 rue de Condé 425.44.48  
LEVY, 86 bis rue J. Jaurès 425.14.24  
COHEN, 86 bis rue J. Jaurès 425.14.24  
BENEGMOS, 86 bis rue J. Jaurès 425.14.24  
SALMONA, 86 bis rue J. Jaurès 425.14.24  
AZOULAY et CHAPTINEL, radiologues 425.45.88  
86 bis, rue J. Jaurès  
ARTIGUES et ARGUT 425.32.03  
3 rue P. Vaillant Couturier

## PHARMACIENS

FOUCHER, 96 rue J. Jaurès 425.43.52  
C. BOURRACHOT, 62, rue de la Répu. 425.52.68  
LAFONT, 162 rue J. Jaurès 425.05.63  
Mme SEIGLE, Centre Commercial des Martinets 425.21.24

Ce bulletin a été réalisé avec la collaboration des services techniques.



## TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

Nous vous signalons que désormais les pharmaciens seront fermés le dimanche, à l'exception des pharmacies de garde.

Chaque soir, trois officines sont de garde de 19 h à 22 h, pour les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers-St-Paul. La pharmacie la plus proche de Montataire est indiquée en vitrine.

Après 22 h, seul le Commissariat de Police peut indiquer l'officine de garde la nuit, pour les quatre communes.

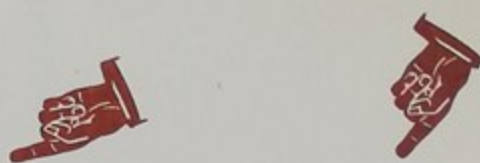
Supplément au Travailleur de la Région Creilloise.

N° de Commission Paritaire : 52 362.

Directeur de publication :

M. Bambier.

Imprimé à la Mairie de Montataire



## Prenez note ...

• Le ramassage des objets encombrants a lieu :

— Montataire-Est, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

— Montataire-Ouest, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

• La permanence du centre d'information et de coordination de l'action sociale a lieu le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h au sous-sol B de la Mairie.

### Contrôleur des impôts.

Le dernier vendredi du mois, à la mairie (sous-sol) de 14 h à 16 h.

## Les permanences de vos élus

Monsieur Robert TRIN, Maire, tous les jours de 11 h à 12 h et sur rendez-vous.

Messieurs et Mesdames les Adjointes et Conseillers : sur rendez-vous.

Permanences de Mmes et MM les Adjointes au Maire : Bureau des Adjointes (sous-sol de la mairie).

M. BROCHOT, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

Mme CLAUDY, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 30 à 18 h 30.

M. HACHE, le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h à 19 h.

M. COUALLIER, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h 30.

Mme LENNE, le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 15 h 00 à 16 h 30.

M. GAMBIER, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 17 h à 19 h.

M. LARTIGUE, le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h.

M. BESSON, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, de 11 h à 12 h.

Mmes et MM. les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.